

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 30 juin 2022

Séance du 08 juillet 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 08 juillet à 20 h 00
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme BIGE Sarah, Mme CASTRO Béatrice, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absents excusés : Mme GERVILLE REACHE Danièle avec pouvoir à Mr RIGAULT Jean-Michel et Mr BIGE Arnaud avec pouvoir à Mr SIGORINI Philippe

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie
Mme CASTRO Béatrice a été désignée secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout de trois dossiers : travaux – SYVOSC – Huis-Clos, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés accepte ces ajouts.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2022 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 07 juillet 2022 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 25 300 € et les recettes prévisionnelles à 47 585 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à 38 748 €, tenant compte de la trésorerie au 07 juillet d'un montant de 16 463 €.

III – Demande de subvention

Le maire après avoir rencontré Mr GILBERTAS Didier représentant l'association Lumières de Druyes pour le Jazz à Druyes qui sollicite une subvention exceptionnelle de 400 € pour combler une partie du déficit suite au peu de fréquentation du public sur les 3 jours. Ce déficit s'élèverait à 640 € en tenant compte de subventions du Conseil Départemental de 550 € et de la Communauté des Communes de Puisaye-Forterre de 1 000 €. Présent dans la salle, il donne des explications aux conseillers. L'aide exceptionnelle proposée aux conseillers est de 400 € ou de 200 € : par 6 voix pour 200 € et 5 voix pour 400 €, c'est 200 € qui sont attribués à l'association Lumières de Druyes, ce montant sera imputé au compte 6574. Le maire est chargé de procéder à son mandatement. Mr GILBERTAS remercie le conseil pour cette aide.

IV – Demande de participation transports scolaires

Le maire fait part d'un courrier reçu de Mr et Mme GIRALDO concernant la prise en charge des transports scolaires pour un montant de 200 € de leurs enfants qui sont scolarisés à Courson depuis 2016 mais qui n'est plus l'école de secteur. Le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en charge la totalité soit 200 € qui sera remboursée à la famille GIRALDO après justificatif de paiement.

V – Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne : recensement travaux 2023

Le maire présente la demande du SDEY pour le recensement des travaux à prévoir en 2023. Les travaux se porteront sur : le déplacement de la borne de recharge électrique dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place du 8 Mai, et revoir les horloges des éclairages publics afin de les uniformiser.

VI – Voirie :

Des devis ont été demandés pour les travaux d'entretien de voirie, un seul a été fourni à ce jour par l'Entreprise COLAS, l'Entreprise RTP sera relancée. Ce dossier sera examiné lors du prochain conseil.

D'autre part, des représentants du département sont venus présenter le nouveau découpage de secteur de l'Unité Territoriale Routière. Des travaux sont prévus sur les routes de Sougères à Andryes (RD 73) prochainement.

VII : O. N. F. :

Mr PATUREAU présente aux conseillers les propositions de l'ONF pour :

- Mise en sécurité de la route départementale 104 afin de procéder à l'abattage d'arbres dangereux
- De marteler les parcelles 26.1 et 27.1 en ouverture de cloisonnement pour des besoins d'affouages

Le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les propositions de l'ONF et charge le maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

VIII – Travaux :

- Salle des Fêtes : le maire informe le conseil que le Cabinet UBIK a transmis une nouvelle offre qui tient compte des préconisations de l'architecte des Bâtiments de France et du CAUE. Le montant est ramené à 250 000 € T.T.C. contre 300 000 € T.T.C. dans l'estimation initiale. Un rendez-vous est prévu avec le président du Conseil Départemental pour obtenir 20 % de subvention. La préfecture pour la DETR pourrait attribuer 60 % ce qui permettrait un maximum de subvention à 80 %.
- Place du 8 Mai : un recours administratif devrait être engagé à l'encontre de la Région Bourgogne Franche-Comté concernant le dépôt de demande de subvention fait en 2021 dans le cadre du programme « ENVI » dossier qui était éligible en 2021 et qui ne l'est plus en 2022.
- Informatique : un nouvel appel à projet concernant l'informatique permettant d'obtenir des subventions de la Région serait possible. Un dossier va être déposé, le maire est chargé de faire les démarches nécessaires.

IX : SYVOSC :

Le maire informe qu'il a reçu la convention de participation financière du SYVOSC pour l'année scolaire 2021/2022, elle s'élève à 1 756 € pour 8 élèves.

X – Affaires diverses

- a) Afin d'enrayer les incivilités de certains habitants, le maire informe le conseil que les nouveaux bacs d'ordures ménagères et emballages à clés pour les résidents secondaires sont arrivés. Pour accéder, les clés seront distribuées en mairie pour seulement les résidents secondaires et les habitants qui ne bénéficient pas du porte à porte (notamment dans les écarts). Une caméra va être installée. Le maire est habilité à établir des contraventions.

- b) Le maire fait part du compte-rendu du conseil d'école de Courson les Carrières.
- c) Deux dictionnaires ont été remis par la commune de Druyes à deux drogiens qui entrent en 6^{ème}, élèves de l'école d'Etays, lors de la kermesse de fin d'année.
- d) La cérémonie commémorative des Bois de Druyes aura lieu le 31 juillet au parc des sources.
- e) Mr SIGORINI Philippe intervient en informant le conseil qu'un administré situé aux Ménages rencontre un problème concernant l'implantation d'un poteau EDF sur sa propriété. Il informe également qu'il a été sollicité par un administré qui souhaite dégager les arbres couchés par la dernière tempête, le conseil fera faire ce travail à l'agent communal en période hivernale.
- f) Mme CASTRO Béatrice demande s'il est prévu de rénover le logement communal F3 situé à l'étage. Les travaux seront réalisés en interne par l'agent communal en période creuse. Elle demande aussi s'il est prévu de faucarder les sources. Le maire lui répond que les travaux vont être effectués du lundi 11 au mardi 12 juillet et qu'une partie (la moitié) est prise en charge par le Syndicat Mixte Yonne-Beuvron (SMYB). D'autre part, elle a été sollicitée par les habitants du hameau de Blin qui veulent savoir où en est la fibre sur leur secteur. Il leur est conseillé de s'adresser directement au Conseil Départemental de l'Yonne auprès de Mr HENRIAT Pascal responsable de la commission du numérique.
- g) Mme MORIN Isabelle informe le conseil qu'elle a avec Mmes BIGE Christiane et CASTRO Béatrice fait le tour du village pour repérer les habitations fleuries pour la visite du jury du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne du 7 juillet. Elle souligne qu'il y a beaucoup de maisons très fleuries et très belles.
- h) Le maire informe le conseil que le Point Info est actif depuis le 1^{er} juillet
- i) Mr GILBERTAS Didier présent dans la salle se propose pour aider Mr PATUREAU Daniel pour les problèmes d'éclairage public.

HUIS CLOS :

Mr GILBERTAS Didier quitte la salle.

- a) Le maire informe le conseil sur la situation d'une administrée.
- b) Le maire fait part au conseil de différents courriers (mails) reçus par la mairie et l'office de Tourisme de Puisaye-Forterre concernant un hébergeur pour des problèmes de SACEM, ordures ménagères, taxe de séjour.

Prochain conseil le lundi 5 septembre 2022 à 20 h 00